

innovation prototypage
progrès agronomique ^{participatif}
mutualisation **formation**
autoconstruction
licence **agroéquipements**
libre ^{plans} ^{résilience}
collaboratif **réseau**
recherche et développement
Prendre part, open source
devenir sociétaire ^{autonomie} **forum**
partage savoir paysan
agriculture bio

PLATEFORME NATIONALE
DES AGROÉQUIPEMENTS ADAPTÉS
À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



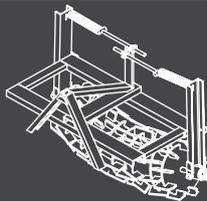
L'Atelier Paysan, du matériel libre pour l'agriculture biologique

L'Atelier Paysan réunit, au sein d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), des agriculteurs, des salariés et des structures de développement agricole, ainsi que des partenaires techniques, institutionnels, ou des soutiens à la démarche. Partant du principe que les producteurs innovent par eux-mêmes, nous développons depuis 2009 une démarche de recensement, de développement et diffusion de matériel et de bâti agricole libre, adapté aux techniques de l'agriculture biologique, pour toutes les filières de production.

Coordination d'un réseau national

- ▶ Expertise méthodologique et réglementaire sur la thématique des agroéquipements adaptés et leur autoconstruction
- ▶ Statut SCIC comme outil réseau, rassemblant les acteurs régionaux et nationaux de l'autoconstruction agricole
- ▶ Lien avec les décideurs et le législateur

Recherche & Développement participative



- ▶ Traque d'innovations paysannes
- ▶ Accompagnement de groupes de producteurs à la conception d'outils adaptés
- ▶ Prototypage d'outils co-conçus
- ▶ Animation d'un réseau sociotechnique d'autoconstructeur-trice-s

Une tête de réseau nationale du développement agricole

Basée en Rhône-Alpes (Isère), avec une antenne dans le Grand Ouest (Finistère), l'Atelier Paysan essaime partout en France, en accompagnant les acteurs du monde agricole et rural : les réseaux d'agriculteurs, les organismes associatifs et institutionnels de développement agricole, l'enseignement agricole et les décideurs locaux ou nationaux. Elle a acquis une expertise unique dans le machinisme adapté, reproductible via l'autoconstruction. Elle explore aujourd'hui les questions du bâti agricole. Curieuse des dynamiques à l'étranger, elle multiplie les échanges notamment avec « Farm-Hack » aux Etats-Unis. De même, l'Atelier Paysan est à l'initiative avec le réseau des producteurs biologiques québécois (CAPE, CETAB) de la structuration d'une démarche autoconstruction au Canada.

Une approche ouverte et décloisonnante

Les deux pieds dans le monde agricole, mais la tête tournée vers l'économie sociale et solidaire, l'éducation populaire, le mouvement du matériel libre ou les lieux de fabrication collective (fab-lab), l'approche de l'Atelier Paysan est décloisonnante. Elle se donne pour objectif d'explorer tout le champ des possibles des actions collectives paysannes et de la société civile. Cela influence nos méthodes participatives de conception, de construction, de partage de connaissances ou de financement de notre démarche...

Des biens communs pour l'agriculture biologique

Nous avons l'ambition de capitaliser et de mutualiser le maximum de savoirs paysans au sein d'un pot commun. Ces savoirs collectifs sont des « biens communs » pour l'agriculture biologique, librement diffusables et modifiables. Nous les publions sous licence libre Creative Commons.

Autonomie paysanne et réappropriation des savoirs

Animateur et facilitateur, le rôle de l'Atelier Paysan est de favoriser l'autonomie technique, économique et collective des agriculteurs, au travers de la réappropriation des savoirs. Nous donnons à chaque participant la capacité d'être acteur de leur système et contributeur en retour au pot commun de savoirs et savoir-faire paysans. Nous portons l'idée que les choix techniques doivent être faits avec, par et pour les agriculteurs. Nous pensons plus globalement que la Technique est un enjeu collectif et que nous devons la mettre au service de ceux qui l'utilisent.

Pour une agrobiologie qui questionne ses pratiques

Initiée par une dynamique collective de terrain, l'Atelier Paysan ne développe pas des outils hors-sol ! Ils sont destinés aux pratiques d'une agroécologie progressiste, participative, qui questionne et renouvelle continuellement ses techniques. Notre démarche agronomique est bien une somme de savoir-faire, d'expérimentations et de tâtonnements collectifs. Avec comme objectif de développer des leviers pour faciliter les démarches d'installation, de conversion et de progrès en agriculture biologique.

« Un producteur qui sait construire son outil, sait également le réparer et l'adapter à ses projets et son contexte. »



©Xavier Remonighi/Min. Agr. Fr

Diffusion de savoirs paysans

- Diffusion du **Guide de l'autoconstruction, outils pour le maraîchage biologique** (250 pages, 16 tutoriels)
- Animation d'un **site** et d'un **forum Internet**
- Organisation de **formations à l'autoconstruction**
- Accompagnement à la conversion du parc matériel au **triangle d'attelage**
- **Commandes groupées** de matériaux et accessoires
- Sensibilisation à la **démarche d'autonomie et de réappropriation des savoirs**

Les fondements

Une coopérative pas lucrative

Notre SCIC a bien une fonction commerciale, comme outil de financement et d'approvisionnement de nos activités. Elle vend toutefois au prix le plus proche de ces trois conditions :

- réduire les barrières d'accès au matériel agricole,
- amortir collectivement l'outil SCIC,
- participer au financement de la production de « biens communs ».

Un minimum de 65% des excédents part en réserves. Les parts sociales ne sont pas rémunérées.

Une société de capitaux permet d'assumer un projet économique conséquent : cela conforte les partenaires financiers (prêteurs, collectivités publiques...), renforce la capacité à lever des fonds, contourne les limites économiques du modèle associatif (trésorerie).

La SCIC permet une gestion professionnalisée, plus adaptée au développement de la démarche, via la création d'un groupe de co-gérants.

La Scic se fixe un objectif social

D'intérêt collectif, la SCIC répond aux besoins de ses propres membres, et notamment de ses usagers paysans : nourrir et accompagner des dynamiques collectives paysannes autour du matériel adapté à l'agroécologie.

D'utilité sociale, elle est tournée vers les territoires et vers l'intérêt général. Elle décroïssonne les thématiques, les approches, les mondes et pense global. Elle participe au développement d'une agriculture respectueuse des hommes et de leur environnement. Collaborative, elle encourage les producteurs à se rencontrer, échanger et faire ensemble.

Ethique, elle met en œuvre dans sa manière de s'organiser, de gérer, de vendre ou de nouer des partenariats, des valeurs partagées par le collectif. Son fonctionnement repose sur les principes de solidarité, de coopération et de démocratie.

Gouvernance d'un outil-réseau

Caractérisée par le multi-sociétariat, toute personne physique ou morale (y compris les collectivités publiques) concernée par la démarche autoconstruction agricole peut prendre des parts de capital et s'impliquer dans la gestion de la coopérative. Elle permet donc d'associer et de réunir dans une entité conviviale les différents acteurs qui adhèrent à une même démarche.

L'Atelier Paysan prévoit 6 catégories différentes de sociétaires. La loi oblige la présence de 3 catégories dont des salariés et des usagers-bénéficiaires (paysans). Ces catégories s'insèrent dans des collèges de vote (voir page suivante) qui pondèrent le système de vote un être humain = une voix. Les différents collèges intégrant des paysans détiennent près de 70% des droits de vote.

L'AG élit un ou plusieurs gérant(s) pour trois ans, révocable à chaque AG.

Rejoignez-nous !

Pourquoi devenir sociétaire de l'Atelier Paysan ?

Soutien financier

Devenir sociétaire c'est aussi s'impliquer financièrement pour renforcer l'assise économique du projet. Les parts sont bloquées 5 ans minimum, avec possibilité de déduction fiscale de 18%.

Il est par ailleurs possible d'abonder dans un compte associé non rémunéré, dont les sommes sont récupérables à tout moment.

Parce que tous les acteurs d'une même démarche gagnent à échanger et se mobiliser. Parce que la structure SCIC est un prétexte pour se rencontrer, concevoir et faire ensemble. Parce que la coopérative offre des ressources en adéquation avec nos ambitions.

Tous ensemble, avec nos divers champs de compétence et notre capacité à mobiliser des énergies nouvelles, décrochées, nous faisons progresser les notions d'autonomie et de réappropriation de savoirs pour une agriculture biologique et paysanne, sociale et solidaire.

Comment s'impliquer dans la coopérative ?

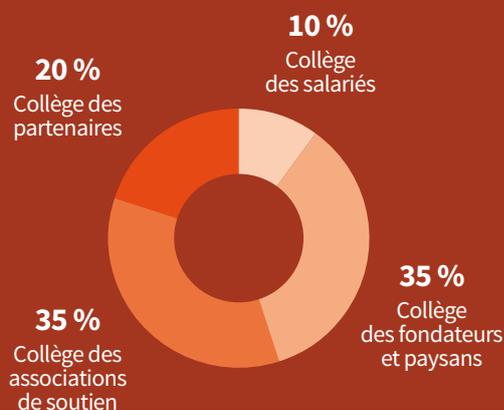
Hors des AG, si vous le souhaitez, les formes d'implications sont multiples :

► **CAO***. Chaque sociétaire, à l'exception des salariés, peut faire partie du CAO qui se réunit chaque mois pour contribuer à la production des choix politiques, stratégiques et techniques de la coopérative.

► **Ambassadeur**. Chacun, à son échelle et à sa mesure, peut devenir l'ambassadeur de la démarche de l'Atelier Paysan, au sein de son réseau.

- Susciter la tenue d'une porte ouverte / visite sur une ferme
- Devenir membre de la carte interactive des autoconstructeurs
- Représenter l'Atelier Paysan lors de salons, manifestations
- Témoignages dans les structures d'enseignement
- Susciter la création d'un groupe de producteurs autour d'une technique agricole
- Appui technique, participation au groupe technique
- Participation au forum Internet
- Relai national de la démarche
- Relai institutionnel

Composition de l'assemblée des associés qui définit le projet collectif et les orientations de la coopérative



Rappel des souscriptions minimum par catégorie d'associés

► Partenaires institutionnels

L'associé partenaire institutionnel souscrit et libère au moins 20 parts sociales (2000 euros) lors de son admission.

► Organismes de développement de l'agriculture

L'associé organisme de développement de l'agriculture souscrit et libère au moins 10 parts sociales (1 000 euros) lors de son admission.

► Partenaires techniques

L'associé partenaire technique souscrit et libère au moins 5 parts sociales (500 euros) lors de son admission.

► Associations de soutien

L'associé association de soutien souscrit et libère au moins 5 parts sociales (500 euros) lors de son admission.

NB : Personnes physiques et GAEC, nous contacter.

* CAO : Comité d'Appui et d'Orientation

- Consultatif, il conseille les gérants
- Veille au respect des limitations de pouvoir
- Assure la liaison entre l'AG et l'équipe opérationnelle
- Aménage un espace d'expression et d'engagement des associés (technique, communication, diffusion des pratiques...)
- Il fonctionne sur un principe de large ouverture (invitations régulières au-delà de ses membres officiels)

Vous voulez devenir sociétaire ? Vous avez des questions ?
Contactez Fabrice CLERC, co-gérant
f.clerc@latelierpaysan.org / 07 50 93 12 92